

AFFAIRE N° 25. - Paiement de l'abonnement à la revue
"Ingénieurs des Villes de France".

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à inscrire au budget communal la somme de 3 800 Frs CFA, soit 76,00 NF pour paiement de l'abonnement à la revue "Ingénieurs des Villes de France", pour l'année 1970.

La dépense sera imputable au chapitre 934 - article 663 du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Affiché

Saint-Denis, le 12 décembre 1969

Le Maire

Le Secrétaire Général

Signé: H. Toulon

Une copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières

Ch. Verjean